

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2024

**Présents :** M. PERRODIN Hervé, Mme PERNOT Martine, ROY Anthony, M. BERTHAUD Lilian, M. BESSARD Bastien, Mme NUNINGER Paule, M. DUBOIS Frédéric, Mme PELLETIER Béatrice, M. PUYFAGES Mickaël, Mme TRECOURT Isabelle

**Excusés :** M. VOISE Damien donne pouvoir à M. ROY, Mme MAGDELAINE Florence donne pouvoir à Mme PERNOT, Mme CARE-BUISSON Suzanne donne pouvoir à M. PERRODIN et M. JOLY Bernard donne pouvoir à M. BERTHAUD.

*Le quorum est atteint.*

### Ordre du jour de la séance :

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 26 mars 2024

### Délibérations :

- Subventions aux associations
- Convention pour implantation du composteur sur une partie de la parcelle AH 842
- Achat de la parcelle ZR 71 appartenant à l'association foncière
- Moins-value ARTELIA

### Informations diverses :

- Droit de préemption
- Cérémonie du 8 mai
- Planning des élections
- Programmation de la journée citoyenne
- Point sur les commissions communales et intercommunales
- Point sur le chapiteau
- Courrier pour le devenir du musée du SEL
- Courrier pour l'association de jumelage avec Narusawa
- Questions et informations diverses
- Date de la réunion commission bâti pour les travaux de l'église
- Date de la réunion de commission de contrôle des listes électorales
- Date de la réunion PCS
- Date du prochain conseil municipal

### Ouverture séance : le 30 avril 2024 à 20h30

- ✓ *Approbation du procès-verbal du 26 mars 2024 avec 14 voix pour*

### Délibérations :

#### ❖ Délibération subventions aux associations

Dossier présenté par M. Le Maire,

Vu le compte rendu de la commission subventions qui s'est réunie le 16 avril 2024 pour étudier les demandes de subventions déposées par les associations de la commune,

M. Le Maire précise aux membres du Conseil que les personnes responsables au sein des associations, dont les dossiers ont été étudiés lors de ladite commission, n'ont pas pris part aux décisions. Ils ne prendront pas part aux décisions finales pour les attributions des subventions.

M. Le Maire rappelle que certaines associations n'ayant pas transmis les documents demandés, ne se verront pas attribuer de subventions.

Vu le tableau présenté indiquant les subventions attribuées par les membres de la commission,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents avec 14 voix pour (M. PERRODIN Hervé, Mme PERNOT Martine, ROY Anthony, M. BERTHAUD Lilian, M. BESSARD Bastien, Mme NUNINGER Paule, M. DUBOIS Frédéric, Mme PELLETIER Béatrice, M. PUYFAGES Mickaël, Mme TRECOURT Isabelle, M. VOISE Damien par pouvoir donné à M. ROY, Mme MAGDELAINE Florence par pouvoir donné à Mme PERNOT, Mme CARE-BUISSON Suzanne par pouvoir donné à M. PERRODIN et M. JOLY Bernard par pouvoir donné à M. BERTHAUD) le conseil municipal décide d'octroyer les subventions suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION
UCAPS	300 €
ADMR SSAD	300 €
ADMR SIAD	300 €
La Gaule Brennoise	300 €
HAKUNA'MAM	150 €
Amicale boules Selliéroises	200 €
Mon Village	200 €
Football club Brenne-Orain	300 €
Club du temps libre	200 €
Comité des Fêtes	300 €
CPIE	200 €
Souvenir français	100 €
Le cercle du partage	300 €
FNACA	100 €
Mon Village subvention exceptionnelle pour son action « découverte du sport aux enfants"	300 €
Association ACB, Subvention exceptionnelle pour l'organisation du salon du livre et d'autres projets	150 €
Association diocésaine	600 €
<b>Total</b>	<b>4 300€</b>

❖ Convention pour l'implantation d'un composteur collectif sur la parcelle AH842

M. Le Maire explique aux membres du conseil qu'un emplacement a été trouvé pour implanter un second composteur collectif dans la commune. Il s'agit de la parcelle AH 842 appartenant à un propriétaire privé.

Afin de fixer les modalités de mise à disposition de ce terrain privé à la commune, M. le Maire propose aux membres du conseil de signer une convention avec le propriétaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents avec 14 voix pour (M. PERRODIN Hervé, Mme PERNOT Martine, ROY Anthony, M. BERTHAUD Lilian, M. BESSARD Bastien, Mme NUNINGER Paule, M. DUBOIS Frédéric, Mme PELLETIER Béatrice, M. PUYFAGES Mickaël, Mme TRECOURT Isabelle, M. VOISE Damien par pouvoir donné à M. ROY, Mme MAGDELAINE Florence par pouvoir donné à Mme PERNOT, Mme CARE-BUISSON Suzanne par pouvoir donné à M. PERRODIN et M. JOLY Bernard par pouvoir donné à M. BERTHAUD) le conseil municipal décide :

- D'autoriser M. Le Maire à signer la convention pour l'implantation du composteur collectif

❖ Achat par la commune de la parcelle ZR 71

M. Le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'acquérir la parcelle ZR 71 appartenant à l'association foncière de Sellières, car celle-ci servira à desservir le futur lotissement. Elle doit donc faire partie du domaine public de la commune.

Vu la délibération 93/2023 ;

M. Le Maire propose aux membres du conseil Municipal d'acquérir :  
- La parcelle ZR 71 d'une contenance de 1056m<sup>2</sup> pour 1€ symbolique

Monsieur le Maire propose également aux membres du conseil de prendre en charge l'intégralité des frais de notaire liés à ces achats.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents avec 14 voix pour (M. PERRODIN Hervé, Mme PERNOT Martine, ROY Anthony, M. BERTHAUD Lilian, M. BESSARD Bastien, Mme NUNINGER Paule, M. DUBOIS Frédéric, Mme PELLETIER Béatrice, M. PUYFAGES Mickaël, Mme TRECOURT Isabelle, M. VOISE Damien par pouvoir donné à M. ROY, Mme MAGDELAINE Florence par pouvoir donné à Mme PERNOT, Mme CARE-BUISSON Suzanne par pouvoir donné à M. PERRODIN et M. JOLY Bernard par pouvoir donné à M. BERTHAUD) le conseil municipal décide :

- D'acquérir la parcelle ZR 71 d'une contenance de 1056m<sup>2</sup> pour 1€ symbolique
- D'accepter que la commune prenne en charge l'intégralité des frais de notaire afférents à cet achat
- D'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

❖ **Avenant n°2 : Marché public pour une mission de maîtrise d'œuvre et pour une étude diagnostique du système d'assainissement**

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu le code de la commande publique,

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n° 14/2021 du 16 février 2021 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de mission de maîtrise d'œuvre et pour une étude diagnostique du système d'assainissement.

Vu l'avenant n°1 délibéré le 22 juin 2021,

Vu les prestations effectuées et non effectuées entraînant les incidences économiques sur le lot suivant :

LOT	ENTREPRISE	AVENANT	VARIATION en €uros HT
N° 1	ARTELIA	2	- 9 535.26€

Considérant que ces travaux *en moins* doivent faire l'objet d'avenant au marché correspondant,

APRÈS EN AVOIR DELIBERÉ avec 14 voix pour (M. PERRODIN Hervé, Mme PERNOT Martine, M. ROY Anthony, M. BERTHAUD Lilian, M. BESSARD Bastien, Mme NUNINGER Paule, M. DUBOIS Frédéric, Mme PELLETIER Béatrice, M. PUYFAGES Mickaël, Mme TRECOURT Isabelle, M. VOISE Damien par pouvoir donné à M. ROY, Mme MAGDELAINE Florence par pouvoir donné à Mme PERNOT, Mme CARE-BUISSON Suzanne par pouvoir donné à M. PERRODIN et M. JOLY Bernard par pouvoir donné à M. BERTHAUD) le conseil municipal :

- Valide l'avenant ci-dessous :

MARCHE	LOT	ENTREPRISE	AVENANT	VARIATION en €uros HT
Mission de maîtrise d'œuvre et pour une étude diagnostique du système d'assainissement	N°1	ARTELIA	2	- 9 535.26€

- Autorise M. le Maire à signer cet avenant.

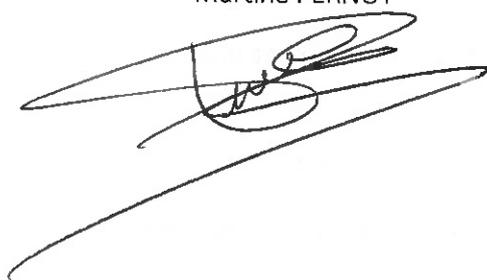
• **Informations Diverses :**

- **Droit de préemption :** Le Conseil Municipal ne préempte pas le bien suivant :
  - AH238, Rue de Bersaillin
- **Cérémonie du 8 mai :** 11h30 au monument aux morts
- **Planning des élections :** Les élections européennes se dérouleront le 9 juin 2024. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h. Un planning pour tenir celui-ci a été proposé aux élus.
- **Journée citoyenne :** Elle se déroulera le samedi 22 juin à 8h30. Tous les habitants sont invités à y participer (enfant et adulte).
- **Chapiteau du collectif comme un gant :**
  - Mme la Sous-Préfète, accompagnée de Mme Faraga, a effectué une visite sous le chapiteau et également à la France Services.
  - Suite à une inondation sur le terrain d'implantation du chapiteau, un plus petit chapiteau a été monté, stade Berthet pour accueillir la fin des manifestations.

- **Courrier de l'Échange S.E.Liérois** : M. Le Maire présente au conseil le courrier de Mme FERRATON, présidente de l'association, qui l'informe de la dissolution de l'Échange S.E.Liérois fin 2024. Mme FERRATON a contacté plusieurs associations et également la Mairie pour une éventuelle reprise du musée du SEL. Le conseil municipal souhaite que ce musée perdure. Un rendez-vous va être fixé avec les autres associations contactées afin d'envisager des solutions.
- **Jumelage Narusawa** : Les prochaines - huitièmes - Rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée auront lieu du 18 au 21 novembre 2024, à Shizuoka au Japon. Cités Unies France, investie dans ces rencontres, souhaite actualiser son « Répertoire des partenariats de coopération décentralisée franco-japonais », destiné aux collectivités territoriales et visant à recenser l'ensemble des partenariats entre les autorités locales françaises et leurs homologues japonais. Il est demandé à la commune de se prononcer sur le devenir du jumelage (inactif depuis 2021). Le conseil Municipal souhaite obtenir l'avis de Mme PEDERZOLI. Un rendez-vous lui sera proposé.
- **Point sur le diagnostic des arbres du parc** : L'entreprise ONF Végétis, mandatée par la commune pour effectuer ledit diagnostic, a rendu un rapport détaillé le 24 avril 2024. Il est indiqué dans celui-ci que 2 arbres nécessitent une vigilance particulière (un marronnier et un sapin d'Espagne). Deux solutions sont à envisager (test de traction ou abattage). Une décision sera prise prochainement.
- **Frelon asiatique** : M. BESSARD, délégué aux espèces invasives, étudie les propositions reçues pour lutter contre les frelons. Actuellement cela concerne surtout les particuliers.
- **Point sur les commissions** :
  - SIVU des Charmettes : M. Berthaud Lilian, Président du SIVU, avait demandé un rendez-vous, avec le directeur par intérim du CHIPR, pour avoir certaines informations concernant les Charmettes. Le directeur a expliqué que le projet de construction à Poligny était à l'arrêt pour l'instant. En effet, le cabinet KHORS diligenté par l'ARS, va faire une étude sur tous les bâtiments du CHIPR, sur les besoins de personnel et également sur les besoins des résidents (chambre). Le directeur du CHIPR a indiqué que le SIVU serait informé du déroulement de l'analyse. M. BERTHAUD rencontra prochainement les membres du cabinet KHORS (le 21 ou le 22 mai 2024).
  - Voirie : Le fauchage des voiries est prévu dans la semaine 22.
  - CNAS : Mme TRECOURT, déléguée au CNAS, a fait un compte rendu aux agents communaux suite à la réunion du 5 avril à laquelle elle a participé.
  - Conseil des élèves : Mme TRECOURT explique que la commission s'est réunie le lundi 29 avril 2024. Il est demandé à M. Le Maire d'indiquer avant fin septembre les projets envisagés par le conseil des élèves parmi les propositions de la municipalité. Il est proposé que l'élection des élèves se fasse dans la salle du conseil municipal dès la 3<sup>ème</sup> semaine de septembre. De plus, les professeurs ont suggéré que les enfants effectuent la journée citoyenne le vendredi après-midi précédant la journée citoyenne de la municipalité.
  - Lotissement : M. le Maire indique qu'une réunion a eu lieu avec le SIDEC et le cabinet d'étude et que le dossier reprend.
- **Date de la commission patrimoine bâti** : mercredi 5 juin à 18h00. Ordre du jour : travaux de l'Eglise
- **Date de la commission de contrôle de la liste électorale** : Jeudi 16 mai à 19h30
- **Réunion pour le PCS** : la prochaine réunion aura lieu le 6 juin 2024 à 19h00
- **Date du prochain conseil** : Mardi 28 mai 2024 à 20h30

La secrétaire de séance,

Martine PERNOT



Levée séance à 00h00

Le Maire,

Hervé PERRODIN

